

COMMUNE de PLOMODIERN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Philippe PLOUZENNEC, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Étaient absents excusés :

Anne-Laure MEUDEC a donné procuration à Patrick PHILIPPE

Étaient absents : Estelle ALLAIN et Alain JOLEC

Secrétaire de séance : Gwladys GOUDON

2026-61

Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1 ;

Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var, ont durement frappé de nombreux territoires. Ces feux, d'une ampleur historique, ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes, provoquant l'évacuation de nombreuses populations, la destruction de biens publics et privés ainsi que des atteintes majeures aux espaces naturels ;

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités de France à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées, en partenariat avec la Protection Civile, chargée de coordonner l'affectation des moyens au plus près des besoins ;

Considérant que cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité) mais également à accompagner, dans la durée, les communes touchées dans leurs opérations de reconstruction ;

Considérant que la commune de Plomodiern souhaite témoigner de sa solidarité envers les collectivités sinistrées et participer à cet élan de solidarité nationale ;

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'attribuer un don d'un montant de 1 000 €** au profit de la **Protection Civile (FNPC Tour Essor, 14 rue Scandicci à PANTIN – 93500)**, partenaire de l'Association des Maires de France, afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026;
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 17 Pour : 17



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Joël BLAIZE

LA SECRETAIRE

Gwladys GOUDON